

Paris, le 19 décembre 2023

## AVIS INTERNET

### GALAXIE OBLIGATAIRE 2

#### 1- Introduction des gates

L'Autorité des marchés financier a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place d'outil de gestion de la liquidité et en particulier les gates. Ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.

La société de gestion a fait le choix de ne pas intégrer les gates dans le fonds GALAXIE OBLIGATAIRE 2. Un disclaimer a été intégré dans la documentation juridique.

**Ces modifications entreront en vigueur le 27 décembre 2023.**

La documentation juridique du fonds est disponible auprès de Ostrum Asset Management : [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**OSTRUM ASSET MANAGEMENT**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS